

Avenant au règlement du jeu concours

À défaut du manque de participation et conformément à l'article 8 du règlement initial du jeu concours ; la Fédération Sportive et Culturelle de France a décidé de prolonger la période de jeu.

Article 1 – Prolongation de la participation

Les participants peuvent envoyer leurs photos jusqu'au mardi 17 avril 2018 minuit.
10 photos seront sélectionnées et publiées anonymement sur Facebook du 18 avril 2018 au 25 avril 2018 jusqu'à 17 heures.

Article 2 – Désignation du gagnant

Le gagnant du jeu concours sera celui qui fournit la photo qui aura le plus de likes et partages sur Facebook au 25 avril 2018 17 heures.

Le gagnant sera désigné le 25 avril 2018 à 17h30 sur Facebook avec la publication de la photo gagnante.